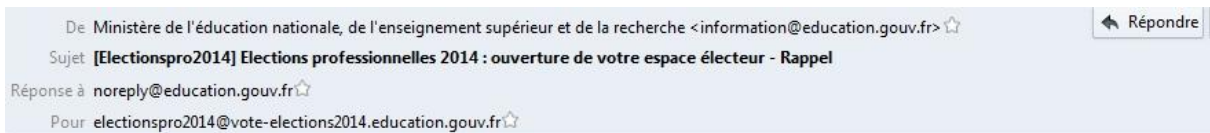


1°) Vous avez reçu le message suivant :



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 27 novembre au 4 décembre

Je vote pour construire l'éducation de demain

Madame, Monsieur,

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, vous allez élire sur internet vos représentants aux différentes instances de consultation, nationales et locales, au sein desquelles se déroule le dialogue social.

Dès maintenant, et si vous ne l'avez déjà fait, nous vous invitons à accéder en ligne à votre espace électeur pour :

- 1- créer votre compte et définir votre mot de passe d'électeur
- 2- consulter ensuite les scrutins auxquels vous serez appelé(e) à participer ainsi que votre profil d'électeur.

Pour créer votre compte, connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2014

Vous retrouverez sur cette page toutes les informations utiles aux élections professionnelles, n'hésitez pas à la consulter.

D'ici au 4 décembre, vous recevrez régulièrement des courriels vous informant sur les élections professionnelles.

Bien cordialement,

Frédéric Guin
Secrétaire général
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

NB : si le lien ci-dessus ne s'active pas, vous pouvez le copier-coller dans votre navigateur : <http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

2°) Ou vous pouvez vous rendre sur le site du ministère, à la rubrique « concours, emplois, carrières »

www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html

LE SYSTÈME ÉDUCATIF | ÉCOLE | COLLÈGE | LYCÉE | POLITIQUE ÉDUCATIVE | **CONCOURS, EMPLOIS, CARRIÈRES** | BULLETIN OFFICIEL

EN CE MOMENT Recrutement | Rythmes scolaires | Éducation prioritaire | École numérique | Éducation - Économie | Retraite scolaire 2014-2015

Accueil > Concours, emplois et carrières

Concours, emplois et carrières

Élections professionnelles 2014

PARTAGER CETTE PAGE

Les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, y compris les enseignants de l'enseignement privé sous contrat, votent par internet du 27 novembre au 4 décembre, pour désigner leurs représentants dans toutes les instances de concertation, soit plus de 900 scrutins à renouveler (dont 86 pour l'enseignement privé sous contrat).

Les personnels des établissements relevant de l'enseignement supérieur votent uniquement le 4 décembre à l'urne ou par correspondance.

Vote par internet : mon espace électeur

- Créer mon compte et définir mon mot de passe électeur
- Consulter les scrutins

Je me connecte à mon espace électeur

IMPRIMER | A+ / A-

C'EST OFFICIEL

Consultez les dates des vacances scolaires.
► Le calendrier scolaire

Consultez les textes réglementaires publiés chaque jeudi.
► Le Bulletin officiel

RECRUTEMENT

INSCRIVEZ-VOUS CONCOURS ENSEIGNANTS

DU 11 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE

Les inscriptions aux concours de la session 2015 sont ouvertes : n'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire !

EN SAVOIR PLUS

Sites à consulter

- Les élections dans les établissements relevant de l'enseignement supérieur
- Les élections dans la fonction publique

Vous pouvez créer votre compte électeur

3°) Création de son compte d'électeur

Accès à votre espace électeur

Vous êtes déjà enregistré : saisissez votre adresse de messagerie et votre mot de passe électeur. Si vous n'avez pas défini ce mot de passe, veuillez [créer votre compte électeur](#).

ACCÉDER **CRÉER MON COMPTE**

Vous êtes déjà enregistré : saisissez votre adresse de messagerie et votre mot de passe électeur.

Adresse de messagerie professionnelle

Mot de passe électeur

[Mot de passe oublié?](#) **ENTRER**

- Retrouvez les scrutins auxquels vous êtes appelé(e)s à participer
- Connectez-vous à l'application de vote du 27 novembre 10h à 4 décembre 17h, heure de Paris.
- Consultez les résultats à partir du 5 décembre.

On clique sur créer mon compte et on obtient l'écran suivant

Vous n'êtes pas encore enregistré, saisissez votre adresse de messagerie professionnelle et créez votre mot de passe.

Adresse de messagerie professionnelle :

franco@jurs.fr

Mot de passe électeur :

Votre mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.

Confirmation du mot de passe :

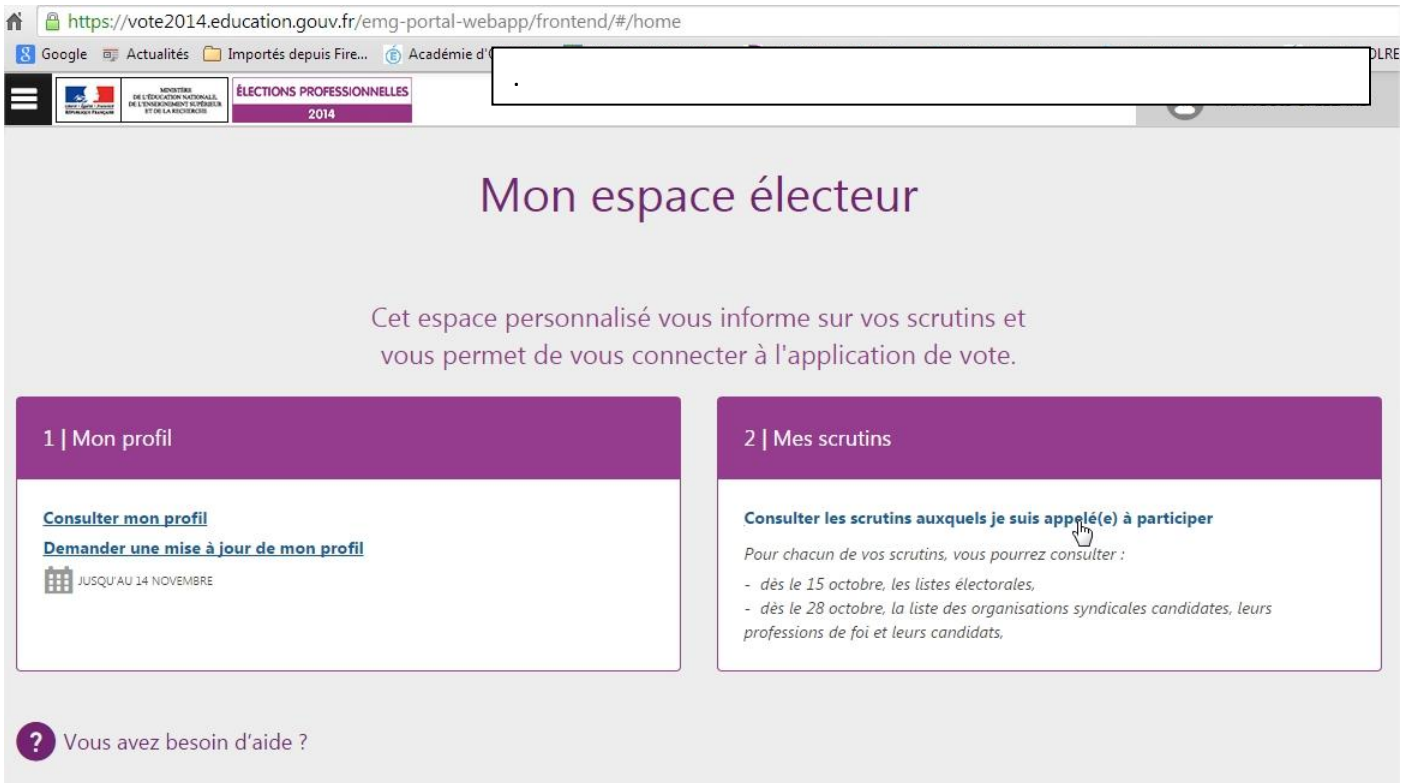
Saisissez le contenu qui s'affiche ci-dessus.
Si ce sont 2 mots, pensez à les séparer par un espace.
Si vous n'arrivez pas à lire ce contenu vous pouvez utiliser l'icône "flèches" pour changer de contenu.

107

4°) A la suite de la création du compte un message est envoyé à l'adresse académique indiquée.



5°) La création du compte étant confirmée, on accède par la suite à son espace électeur.



6°) Tous les scrutins sont importants, il faut voter pour les trois.

